

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice :	27
présents :	22
votants :	26
Absents :	1
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	5

N° 084/2016

**OBJET : Urbanisme**

**Révision prix de cession  
du studio cadastré B 202  
11 Place de la  
Libération**

L'an deux mille seize  
le 30 du mois de septembre à 18 heures  
le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence  
de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2016.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Mélanie MORINI / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO / Régine RODRIGUEZ / Christine DECORDIER / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Jean-Yves LESSATINI / Gracienne DODAIN / Catherine DINI.

PROCURATIONS : Virginie GIMENEZ à Alexandra RUSSO / Jean-Marc GIMENEZ à Charles BEVACQUA / Sophie ESPOSITO à Philippe JANIN / Taoufick FATFOUTA à Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Eddie DEGIOVANNI à Philippe MINEUR.

ABSENTS : Sonia CHAKROUNI

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

Le Maire expose que par délibération du 7 juin 2016 n°42/2016 le conseil municipal a décidé la vente du studio appartenant au domaine privé de la commune sis place de La Libération cadastrés B 202, au prix de 60 000 euros.

Or, à ce jour, la mise en vente de ce bien immobilier reste infructueuse. En effet, après visite des lieux, une seule offre d'achat au prix d'achat à 30 000 euros a été déposée en mairie.

Le Maire souligne qu'à la suite de cette visite, il a mandaté la société « SAS CART » aux fins d'établissement d'un devis concernant la rénovation totale dudit studio et la réparation du balcon. Il en résulte un montant des travaux évalué à 30041 euros TTC. En effet, la réfection totale et la mise aux normes de l'installation électrique, la consolidation du balcon la création d'une salle de bains et l'agencement de la cuisine avec point d'eau chaude et évacuations ainsi que la pose et le raccordement des sanitaires justifient ce montant.

En conséquence, il conviendrait de baisser le prix de vente de ce studio qui pourrait être fixé à 40000 euros

Le Conseil Municipal,

**Vu** la délibération du 7 juin 2016 relative à la révision du prix de cession du bien communal cadastré B 202,

Où l'exposé de monsieur Le Maire,

**Considérant** le montant des travaux de rénovation totale du studio évalué à 30041 euros,

**Considérant** qu'une seule offre d'achat au prix d'achat de 30000 euros a été déposée en mairie,

**Considérant** qu'il est nécessaire de baisser le prix de vente du studio afin d'éviter à la commune d'entreprendre de gros travaux de réfection et de mise aux normes réglementaires,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

**Il est décidé** au Conseil municipal de :

**Décide** de céder le studio cadastré B 202 sis au niveau 1 du 11 Place de la Libération au prix de 40 000 euros

**Précise** que l'acte constatant l'aliénation à l'amiable pourra être dressé soit en la forme administrative conformément aux articles L.1311-5 et L.1311-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ou par un notaire dans les conditions de droit commun.

**Dit** que la présente délibération sera exécutoire une fois transmise au représentant de l'Etat dans le département et les mesures de publicité accomplies ; à cet égard, la présente délibération fera notamment l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP  
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert MARDELE  
Maire de DRAP

---

Compte-rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le : 03/10/2016  
et publication en mairie  
le : ...../10/2016

---